# PROCEDURE D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

Ce document présente la procédure d'inscription, particulièrement pour sa partie en ligne, sur notre plateforme dédiée. Si vous rencontrez la moindre difficulté, nous sommes à votre disposition au 01 39 21 54 90 ou accueil@laclef.asso.fr.

## Ÿ TÉLÉCHARGEZ LES NOUVEAUX PLANNINGS 2022-2023 => cliquez-ici.

Vous y trouverez les différentes activités proposées la saison prochaine, les dates et horaires, ou encore les tarifs.

## Ÿ PROCÉDURE PARTICULIÈRE D'INSCRIPTION POUR LES ACTIVITÉS MUSIQUE!

L'inscription sur la plateforme en ligne n'est possible que pour certaines activités musique : éveil musical, initiation CP, parcours musique, parcours découverte des instruments à vents, Fétonson, Djing-mixage-beatmaking, atelier, Rap et Young Voices.

Pour tous les autres cours et ateliers (collectifs ou individuels), nous vous remercions de bien vouloir contacter Stéphane Guiot (chargé des pratiques musicales) : <a href="mailto:stephane.guiot@laclef.asso.fr">stephane.guiot@laclef.asso.fr</a>. Il pourra vous aiguiller vers le cours ou l'atelier le plus adapté à votre niveau et à votre instrument.

## **Y INSCRIPTION À L'ACCUEIL**

Venez-vous inscrire à l'accueil aux horaires d'ouverture.

Dans ce cas, nous vous remercions par avance :

- dans la mesure du possible de créer un compte sur notre plateforme en ligne (cf "étape 1" ci-après),
- de vous munir d'un justificatif de domicile,
- et de lire les modalités de paiement (cf. "étape 4").

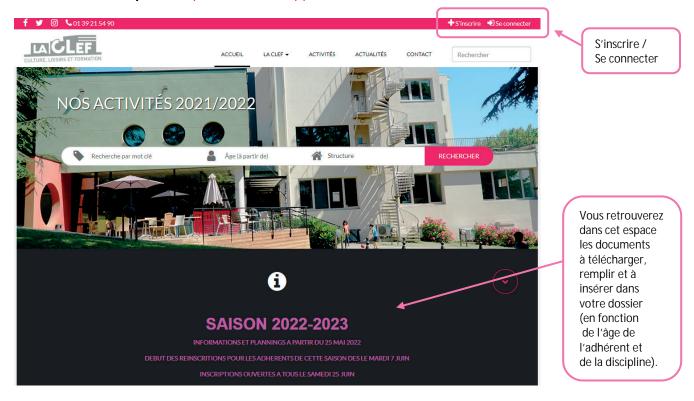
Pour vous éviter les longues files d'attentes à La CLEF, nous avons mis en place une solution technique vous permettant de faire tout ou partie de votre inscription en ligne!

## INSCRIPTION EN LIGNE

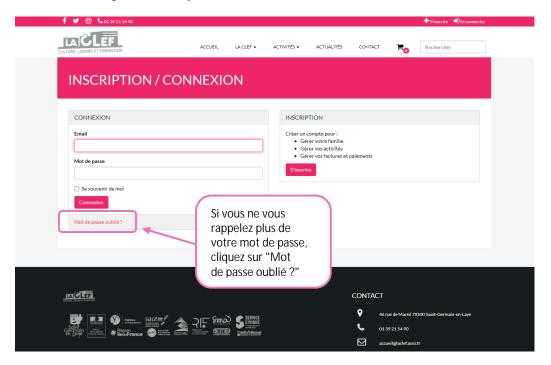
## ÉTAPE 1 : CRÉATION DU DOSSIER

Si vous n'étiez pas adhérent ces derniers saisons, la création d'un compte dans notre logiciel est indispensable avant de pouvoir s'inscrire aux activités! Il vous faut créer un compte par foyer et renseigner les informations nécessaires pour tous les membres du foyer concernés par des inscriptions en 2022/2023.

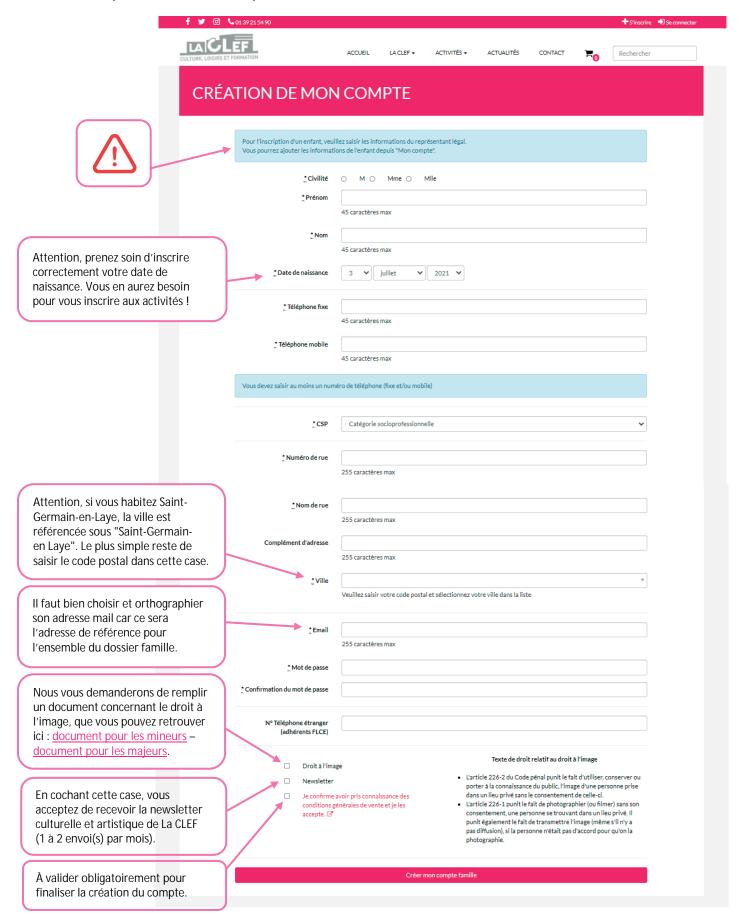
Créer votre compte : https://laclef.aniapp.fr.



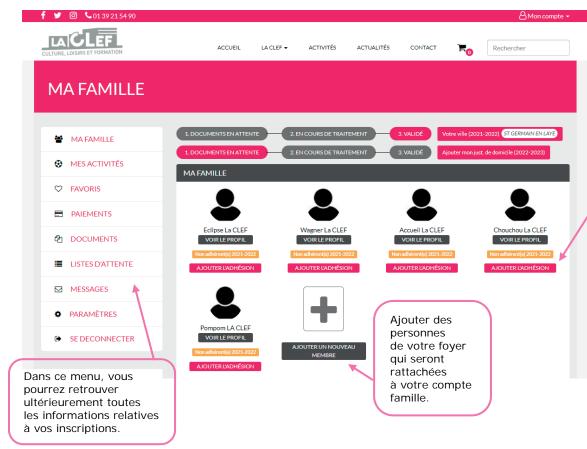
# Vous avez déjà un compte ? Connectez-vous avec vos identifiants!



# Vous n'avez pas encore de compte ? Il faut vous en créer un !



# Une fois, connecté à votre compte :

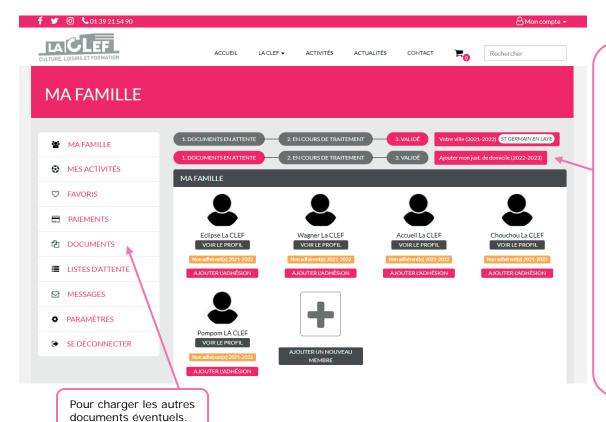


ÉTAPE 2 : RENSEIGNEZ/RENOUVELEZ LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents obligatoires sont :

- Un justificatif de domicile de votre résidence principale de moins de 3 mois (Quittance de loyer, facture d'eau/gaz/téléphone..., avis d'imposition ou non-imposition, justificatif de taxe d'habitation ou attestation ou facture d'assurance du logement)

- Un document concernant le droit à l'image : pour les mineurs / pour les majeurs.



Vous devez insérer via cette case, un nouveau justificatif de domicile pour la saison 2022/2023.

**ADHÉSION** pour pratiquer une activité à

La CLEF, une adhésion individuelle et annuelle

est obligatoire (15€ pour les - de 12 ans,

20€ pour les autres)

Elle sera à rajouter

dans le panier pour les adhérents

pratiquant une activité sinon

vous ne pourrez pas procéder au

paiement. Vous n'avez donc pas

à l'ajouter ici.

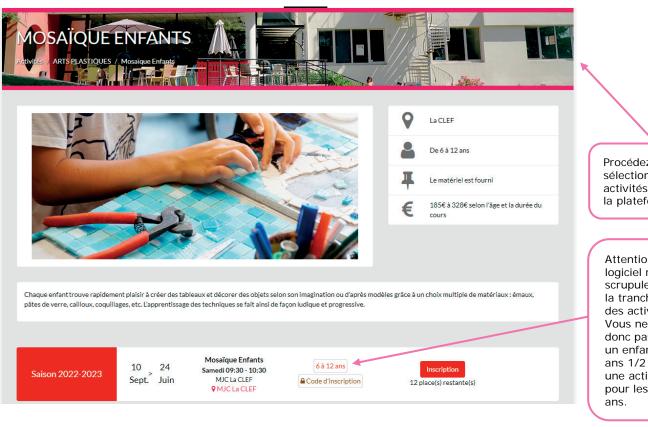
- ATTENTION -Ne pas passer par "Documents" pour charger votre justificatif de domicile.
- VALIDATION -C'est l'équipe de La CLEF qui vérifie et valide manuellement vos documents, sur les horaires d'ouverture de l'accueil.

4

Dès que l'équipe de La CLEF aura validé votre justificatif de domicile, vous le constaterez en vous reconnectant et pourrez passer à l'étape suivante, c'est-à-dire l'inscription.

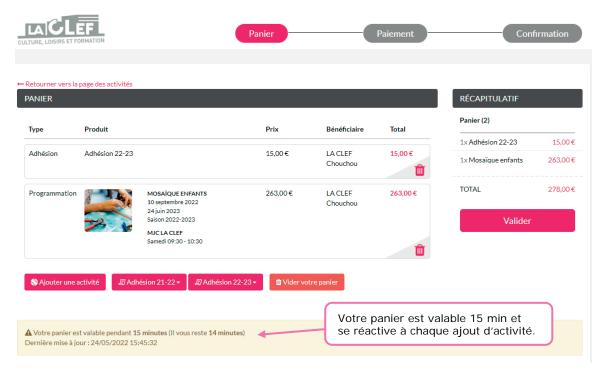
## **ÉTAPE 3: INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS**

- Choix des activités et constitution du "panier"



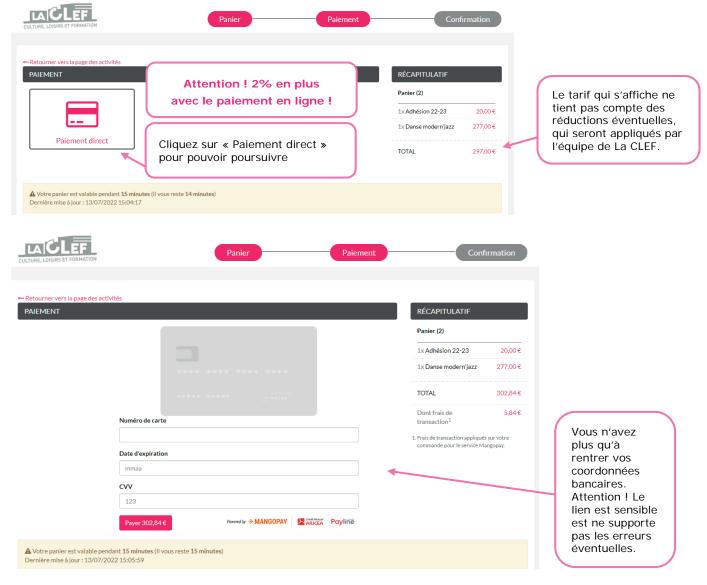
Procédez à la sélection des activités sur la plateforme.

Attention! Le logiciel respecte scrupuleusement la tranche d'âge des activités. Vous ne pouvez donc pas inscrire un enfant de 5 ans 1/2 pour une activité pour les 6-12



## ÉTAPE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

### ∨ EN LIGNE:



Avec Aniapps, vous payez en une fois par **Carte Bleue**. Si cette étape n'est pas finalisée, les activités ne vous seront pas réservées car c'est **le paiement qui valide vos inscriptions**.

Attention : le paiement par carte bleue en ligne est <u>majoré de 2%</u>, correspondant à la commission prise par l'opérateur de paiement en ligne.

Si vous avez en votre possession l'un (ou plusieurs) des moyens de paiement ci-dessous, merci de venir à l'accueil avec tous les documents pour que nous puissions procéder au remboursement.

## √ À L'ACCUEIL :

# Sur les <u>horaires d'ouverture</u> :

- Prélèvement SEPA ( de x3 à x7 max selon la date d'inscription). Ce moyen de paiement est sans doute le plus pratique, n'hésitez pas à franchir le pas ! Si vous avez déjà mis en place le prélèvement SEPA l'an passé, il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau un mandat de prélèvement, les informations seront juste actualisées à l'accueil. Si vous le mettez en place pour la première fois, voici le formulaire à remplir : <a href="https://bit.ly/2AFcTfs">https://bit.ly/2AFcTfs</a>;
- Chèque (x7 max selon la date d'inscription) ;

Attention pour le prélèvement SEPA et le paiement par chèques :

- Dates d'encaissement : 1<sup>er</sup> ou 15 de chaque mois
- Premier encaissement le mois de l'inscription et le dernier encaissement possible le 1<sup>er</sup> ou 15 mars 2023.

À noter que ce paiement échelonné constitue une facilité de paiement, l'inscription et la cotisation associée sont bien annuelles.

- Carte Bleue ;
- Espèces ;
- Coupon CAF;
- Chèques ANCV (en votre possession) : 50% maximum du montant de l'activité avec un plafond maximum de 750€ sur le cumul des activités ;
- Coupon sport (en votre possession) : 50% au maximum du montant de l'activité pour une activité de danse ou de sport ;
- Pass + : Pour tous les jeunes scolarisés et/ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, de la 6e à la majorité : c'est une aide financière pour les activités culturelles et sportives de 80€ (100€ pour les élèves boursiers).

Plus d'informations : www.passplus.fr

- Pass Culture: Les jeunes entre 15 et 18 ans peuvent profiter de ce pass pour leurs activités et leurs concerts à La CLEF (20€ pour les jeunes de 15 ans ; 30€ pour les jeunes de 16 et 17 ans ; 300€ pour les jeunes de 18 ans).

Plus d'informations : <a href="https://passculture.app/lieu/38114">www.pass.culture.fr</a> // <a href="https://passculture.app/lieu/38114">https://passculture.app/lieu/38114</a>

- Pass Loisirs : Le CCAS de La Ville de Saint-Germain-en-Laye propose un pass d'une valeur de 50€ Plus d'informations : <a href="http://bitly.ws/sFhK">http://bitly.ws/sFhK</a>

# **A NOTER**

Tarif préférentiel pour les habitants de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye. Réduction de 5% pour les habitants de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye Dont le quotient familial est inférieur ou égal à 686€.

## o VOUS AVEZ UN QUESTION ?

Contactez-nous au 01 39 21 54 90 ou accueil@laclef.asso.fr